**Le Mali doit-il rester dans la Zone franc ?**

**Abstract (Résumé) :**

Le débat sur la pertinence des accords de coopération monétaire avec la France a été remis en selle par l’ancien Premier Ministre malien Moussa MARA le 23 juillet 2015 lors d’une émission radio ; et par le Président tchadien Idriss Déby ITNO lors du 55ème anniversaire de son pays le mardi 11 Août 2015. Ce dernier jeta un gros pavé dans la mare de la Zone franc en arguant que cette monnaie ne nous permet de se développer. Aussi, certaines critiques acerbes, considèrent que le franc CFA, arrimé à un euro fort, freine la compétitivité de nos exportations de matières premières, cotées en dollars ou livres sterling sur les principales places financières New York, Londres.

Le présent article démontre le contraire en mettant en relief les arguments de stabilité et de crédibilité dont bénéficie le franc CFA. En effet, Le taux de change effectif réel (TCER) du franc CFA jouie d’un bon niveau de parité par rapport aux partenaires commerciaux, ce qui veut dire que le franc CFA n’est ni sous-évalué, ni surévalue. Les pays membres gagnent en compétitivité. Les réserves de change des banques centrales (BCEAO et BEAC) représentaient, à fin décembre 2014, seulement 4,9 mois d’importation. La coopération monétaire avec la France n’est pas un jeu à somme nulle, c’est un partenariat gagnant-gagnant. La priorité doit être donnée à la convergence macroéconomique.

**Keys words (Mots clé) :**

Zone franc, banque centrale, monnaie, maturité monétaire, réserves de change, Taux de change effectif réel (TCER), parité de change, garantie de convertibilité illimitée, comptes d’opérations, dévaluation, politique monétaire, coût d’opportunité, monnaie commune CEDEAO.

*« Le débat sur une prochaine sortie de la Zone franc doit être posé »* lançait l’ancien Premier Ministre Moussa MARA le 23 juillet 2015 lors d’une émission de la radio renouveau FM dans le débat qui l’opposait à l’économiste, le Pr Abdoulaye NIANG. Aussi, la très fracassante récente déclaration du Président tchadien Son Excellence Idriss Déby ITNO lors du 55ème anniversaire de son pays le mardi 11 Août 2015 jette un gros pavé dans la mare monétaire de la Zone franc. En effet, voyons quelques extraits de ces déclarations sur notre coopération monétaire commune avec l’Hexagone : *« …Ces clauses tirent l’économie de l’Afrique vers le bas, ces clauses ne nous permettront pas de se développer avec cette monnaie-là ….le moment venu, faire de cette monnaie une monnaie convertible et une monnaie qui permet à tous ces pays qui utilisent encore le FCFA de se développer. Je crois que c’est une décision courageuse que nos amis français doivent prendre…».*

Ces déclarations sont-elles populistes ou s’agit-il de faire monter la surenchère face à une certaine difficulté politique vis-à-vis de l’Hexagone ? Est-ce une façon déguisée de faire déplacer le débat politique interne vers l’extérieur en touchant à la vieille fibre nationaliste ? Est-ce le moment est opportun pour faire ces genres de déclaration vu les enjeux sécuritaires grandissants ? Quel est le bien-fondé de ces déclarations ? Voici autant de questions que l’on est en droit de se poser comme citoyen lambda.

Aussi, certaines critiques acerbes, assez nombreux, considèrent que le franc CFA freine la compétitivité de nos exportations de matières premières cotées sur les principales places financières (Londres, New York, et Paris), et payées en dollars ou livres sterling face à un euro fort pénalisant les exports. Du coup, ils dénoncent les accords de coopération monétaire nous liant à la France métropolitaine depuis plus de quarante ans. Par ailleurs, subsistent des interrogations chez certains économistes, universitaires, chercheurs, et hommes politiques sur la pertinence même de la coopération monétaire avec la France. En tous les cas, il est évident, sans fard, que la Zone franc a toujours fait l’objet de débats en Afrique et en France depuis belles lurettes quant à ses avantages et ses coûts.

Alors face à cette situation, il s’avère primordial pour nous d’éclairer les lanternes de nos différents lecteurs ou lectrices. Il s’agit pour nous de présenter, succinctement, la Zone franc et faire ressortir ses bénéfices et coûts pour que chaque lecteur et lectrice puisse se faire une idée sur la question et mesure, par ricochet, les véritables enjeux et sensibilités liées aux questions monétaires.

En effet, la Zone franc regroupe la France et quatorze États d'Afrique sub-saharienne - le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo (en Afrique de l'Ouest formant la zone UEMOA avec comme Institut d’émission la BCEAO, la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest) ; le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad (en Afrique centrale formant la zone CEMAC avec comme Institut d’émission de signes monétaires la BEAC, la Banque des Etats de l’Afrique Centrale) - et les Comores.

Les conventions de coopération monétaires ont, respectivement, été signées par les Zones CEMAC (BEAC) et UEMOA (BCEAO) avec la France le 23 novembre 1972 et le 4 décembre 1973. En 2005, un avenant a également été signé entre les parties. Les conventions de comptes d’opérations au niveau du Trésor français, mis à jour souvent, sont également disponibles entre la France et chaque partie.

Ces accords sont jalonnés par 4 principes fondamentaux [1] :

* **La garantie de convertibilité illimitée accordée par le Trésor** **français** aux 3 zones monétaires (CEMAC, UEMOA, Comores) : elle se matérialise par une très grande confiance en la monnaie. C’est la meilleure propriété recherchée pour une bonne monnaie c’est-à-dire d’être librement interchangeable à tout moment contre de l’or ou des devises étrangères (dollar US, livre sterling, yen japonais, etc.). En clair, si nos comptes extérieurs sont au rouge (manque de devises) et que nos Etats n’arrivent plus à honorer (via les banques centrales) leurs factures d’importation alors la France (Trésor français) s’engage de payer les sommes requises en euros à notre place pour éviter le défaut de paiement. La France se comporte ainsi comme un prêteur en dernier ressort, ce qui laisse planer, en théorie, un risque d’aléa de moralité mais atténuer par des mesures préventives (dispositif de sauvegarde ).Ces mesures dites conservatoires aussi sont prévues afin d’éviter que ne se produise une telle situation. En effet, Le rapport entre les avoirs extérieurs nets et les engagements à vue de chacune des banques centrales est demeuré au cours de trois mois consécutifs inférieur à 20 % alors relèvement des taux directeurs, réduction des montants de refinancement, etc. Aussi, les statuts des banques centrales précisent que leurs concours aux Trésors nationaux ne peuvent excéder 20 % des recettes fiscales BCEAO ou budgétaire ordinaires BEAC encaissées lors du dernier exercice budgétaire.
* **La fixité des parités avec la monnaie ancre** (FRF puis €): la parité des FCFA est fixe vis-à-vis de l’euro et définie pour chaque sous-zone (régime de change fixe). Cela signifie que la valeur des CFA par rapport à l’euro ne change pas (ou ne fluctue pas) contrairement à d’autres monnaies soumises au régime de change flottant (le naira nigérian, le cedi ghanéen, le franc guinéen par exemple). Le changement de parité en régime de change fixe peut, exceptionnellement, être décidé par les Chefs d’Etat en cas de dévaluation ou de réévaluation (exemple de la dévaluation de 94). Toutefois, la dévaluation peut entraîner une défiance vis-à-vis de la monnaie et détérioré son capital confiance. Pour rappel, depuis 1945 deux modifications majeures de parité ont touché la Zone franc : 1948 (1 FRF = 0,5 FCFA en lieu et place de 1 FRF = 0,588 FCFA en 1945) ; 1994 (dévaluation de 50% des deux francs CFA, 1 FRF = 100 FCFA en lieu et place de 1 FRF = 50 FCFA en 1960 date circulation du nouveau franc français).
* **La libre transférabilité**: les transferts (mouvements de capitaux) sont en principe libres à l’intérieur de la Zone.
* **La centralisation des réserves de change**: les 3 banques centrales (BCEO, BEAC, Comores) centralisent dans un premier temps leurs réserves de change, ensuite en contrepartie de la garantie de convertibilité illimitée accordée par l’Etat français, ces banques centrales sont tenues de déposer une portion de ces réserves de change auprès du Trésor français sur un **compte d’opérations**. Pour garantir leur non dépréciation (leur valeur), ces réserves (avoirs en euros) sont adossées sur le DTS (Droit de Tirage Spécial, panier de monnaie utilisé par le Fonds Monétaire International, FMI) depuis 1975. Le DTS est l’unité de compte du FMI. Sa valeur résulte du calcul journalier d’un panier de quatre monnaies : le dollar US, l’euro, la livre sterling, et le yen japonais. Par conséquent, tous les Etats membres disposent de DTS. Les réformes signées le 20 septembre 2005 ont permis de mettre en place un avenant aux accords de coopération monétaire. Actuellement, pour la BCEAO, la part des avoirs extérieurs devant être déposés sur le compte d’opération est fixée à 50% depuis la réforme de septembre 2005. Pour la BEAC, la quotité a été réduite de 65 à 60% au 1er juillet 2007 puis la proportion de 50% est désormais appliquée depuis le 1er juillet 2009. Pour les Comores, cette quotité reste à 65%.

C’est ce dernier point relatif aux comptes d’opérations qui attise tous les débats dans la Zone franc depuis l’époque coloniale à nos jours. Il a fait couler beaucoup d’encres et suscite toujours de vastes controverses entre économistes. Les comptes d’opérations sont des comptes à vue ouverts auprès du Trésor français au nom de chacun des trois instituts d’émission : la BCEAO, la BEAC et la Banque centrale des Comores. Ces comptes sont rémunérés et offrent la possibilité d’un découvert illimité. Dans le cas d’un découvert, les intérêts débiteurs seront en revanche calculés en faveur de la France. Toutefois, l’article 5 de la convention de compte d’opérations entre la France et les pays de l’UMOA du 4 décembre 1973 prévoit que, lorsque le compte d’opérations devient débiteur, la BCEAO prend les mesures conservatoires figurant à l’article 20 du traité de l’UMOA.

Les avoirs extérieurs déposés sur les comptes d’opérations sont rémunérés au taux de la facilité de prêt marginal de la Banque centrale européenne (BCE) (1,5 % par exemple le 11 juillet 2012) pour la quotité obligatoire des dépôts (50%), et au taux minimum des opérations principales de refinancement de la BCE (0,75 % par exemple le 11 juillet 2012) pour les avoirs déposés au-delà de la quotité obligatoire (> 50%) si les banques centrales africaines souhaitent centraliser leurs avoirs extérieurs auprès du Trésor français au-delà de ce qui est prévu par les textes [2].

Quant à la situation des comptes d’opérations des deux banques centrales (BCEAO, BEAC), ils sont passés de 9.123 milliards FCFA (14 milliards d’euros) au 31 décembre 2011 à un montant de 9.806 milliards FCFA (15 milliards d’euros) au 31 décembre 2012, pour s’établir, à un montant de 7.705 milliards FCFA (12 milliards d’euros) au 31 décembre 2013 contre, in fine, un montant global de 6.936 milliards FCFA au 31 décembre 2014 (10,5 milliards d’euros dont la BEAC détient une part de 55%, part qui a considérablement baissé au fil des ans), soit une baisse de 10% entre 2013-2014 [3].

Selon l’annuaire statistique 2014 de la BCEAO, les comptes d’opérations de la BCEAO auprès du Trésor français présentent sur les 13 dernières années (2002-2014) une valeur moyenne créditrice de 2.818 milliards de franc CFA soit l’équivalent de 4,3 milliards d’euros. Parallèlement, les réserves de change de la BCEAO en nombre de mois d’importations de biens et services est seulement de 4,9 mois [3]. Est-ce suffisant pour mettre un terme à notre coopération monétaire ?

En remontant, légèrement, notre passé monétaire commun juste avant la dévaluation (11 janvier 1994), on constate que nos déficits étaient pris en charge par la France car on avait un recours accru aux comptes d’opérations en vertu de la garantie de convertibilité illimitée (91-94) [4]. Ce qui posait un problème d’ordre structurel. Cette dévaluation fait suite aux pressions des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale) sur la France et indirectement sur la Zone franc de conditionner leurs aides dorénavant à la conclusion d’accords avec le FMI (voir la doctrine Balladur ou doctrine d’Abidjan). Cette décision avait pour but d’instaurer des règles de bonnes gouvernances en matière de finances publiques. Nos Etats étaient lourdement endettés à l’époque, conséquence des années de mauvaises années de gestion (décennies fin 80 et début 90). Cette dévaluation se justifiait plutôt sur le côté politique et financier (signature accord du FMI et limitation de l’aide financière de la France). Le côté monétaire ne tenait pas car le franc CFA n’était pas surévalué, notait l’économiste français Philippe HUGON, spécialiste de la Zone franc dans son livre intitulé : *la Zone franc à l’heure de l’euro, Karthala, Paris, 1999*. La dévaluation entrait plutôt dans une logique des programmes d’ajustement structurel (PAS), thérapie de choc du FMI visant à rétablir l’équilibre de la balance des paiements (voir les statuts du FMI en la matière).

Aujourd’hui, vu le niveau de nos réserves de change ces dernières décennies, cela amène certains économistes et hommes politiques à dire que l’on peut se passer de la garantie de la France pour assurer nous-mêmes la convertibilité du franc CFA comme illustrent bien en substance les propos du Président tchadien. Et, du coup la question de la pertinence des accords monétaires se posent. Cependant, c’est encore plus complexe et compliqué que tout ça. Effet, on ne doit pas perdre de vue que la question de notre souveraineté monétaire dépasse le seul cadre monétaire car la stabilité politique et sociale étant des prérequis importants. Aussi, bien que la monnaie puisse être un outil de développement, le ciblage d’inflation domine la plupart des stratégies de politique monétaire. En plus, nos économies se caractérisent par un faible niveau d’industrialisation, une faible diversification de la base productive, un développement précoce du secteur des services, une forte dépendance technologique et aux produits de base.

Qu’à cela ne tienne, faisons un exercice de synthétiser les avantages et coûts de cette coopération monétaire.

**Au titre des avantages on peut retenir** :

1. La fixité de la parité et l’arrimage à la zone euro : suppression du risque de change, pas de crise de change, intégration au système monétaire international via l’euro, stabilité monétaire et financière. A ce niveau, le rapport de la BCEAO sur la compétitivité des économies de l’UEMOA (2012) montre une amélioration de la compétitivité globale des économies des pays de l’Union à cause d’une baisse de 3% du taux de change effectif réel dont l’évolution est très souvent utilisée pour apprécier la compétitivité d’une économie. *« …L’Union continue de conserver l’essentiel des acquis du changement de parité intervenu en janvier 1994... » ;  « … le taux de change effectif réel en 2012 ne s'est pas écarté significativement de son niveau d'équilibre, traduisant un bon niveau de la parité du franc CFA par rapport aux monnaies des pays partenaires… cette situation traduit l’absence de sous-évaluation ou de surévaluation du franc CFA» [5]* avance le même rapport BCEAO. Pour le Mali, la détérioration de la position concurrentielle en 2012 est la conséquence de tensions inflationnistes issues de la crise socio-politique (Rapport BCEAO 2012). Toutefois, la même année, le rapport « Doing Business » de la Banque Mondiale recommande à la plupart des pays de l’UEMOA d’améliorer leur « l’indicateur de facilité de faire des affaires » [6]. La mise en place récente des Bureaux d’Information sur le Crédit (BIC) en Zone UEMOA concourt à l’amélioration de cet indicateur (climat des affaires).
2. Rigueur de la politique monétaire (BCEAO) : inflation historiquement, mieux maitrisée et bas. Poursuite d’une politique monétaire quasiment axée sur la stratégie de ciblage d’inflation aux fins de s’aligner derrière les standards internationaux.
3. Crédibilité de la monnaie (confiance) : La garantie de la convertibilité illimitée à travers le mécanisme de compte d’opération
4. Processus d’intégration économique et de convergence macroéconomiques des économies de la Zone franc est en marche depuis 1994 pour intensifier le commerce sous-régional.
5. Le produit des intérêts versés par la France sur les comptes d’opérations
6. Le produit des placements à travers des véhicules dédiés (fonds) du reste des réserves de change.
7. La part d’intérêts issue des comptes d’opérations est versée aux banques centrales Zone franc sans être comptabilisée dans l’Aide Publique au Développement.
8. Les comptes d’opération rassurent les investisseurs sur leurs rapatriements de capitaux, donc favorise le climat des affaires en matière d’investissement surtout avec l’euro.
9. Les comptes d’opérations pourraient être une assurance contre d’éventuelles attaques spéculatives contre la monnaie
10. Le panier DTS assure la non dépréciation de nos réserves dans le temps.

Toutefois, il existe une certaine ambivalence à ce niveau car les mêmes avantages sont souvent utilisés par les pourfendeurs ou détracteurs pour fustiger la Zone franc.

**Au niveau des coûts, on peut noter** :

1. Le coût d’opportunité de croissance et de développement pour nos Etats quant à la non utilisation des 50% de réserves de change bloqués et rémunérés au niveau du Trésor français en contrepartie de la garantie de la convertibilité illimitée offerte par la France. C’est une immobilisation de ressources qui auraient pu servir au financement des grands structurants de développement en l’occurrence les infrastructures. La masse d’argent en jeu avoisinent les 11 milliards d’euros pour les deux banques centrales au 31 décembre 2014. Par contre, pour vous donner un ordre de grandeur, cette somme correspond au résultat d’une grande société française (Total, et BNP Paris par exemple) pendant un exercice (généralement une année) !
2. Le Trésor français tire profit des ressources de nos comptes d’opération pour résoudre ces décalages de trésorerie (collecte des impôts et réalisation des dépenses).
3. Le Trésor français place également ces ressources sur le marché monétaire et engrange les ressources issues de ces placements à travers le différentiel de taux (taux de placement de nos ressources en faveur du Trésor français moins le taux de rémunération de nos ressources en faveur des banques centrales).
4. Le compte d’opérations favorise la fuite des capitaux, la surévaluation du taux de change, ce qui pénalise in fine la compétitivité de nos économies comme évoqué ci-dessus.
5. Est également évoqué dans une certaine mesure non les moindres, l’influence politique et économique de la France à travers ce partenariat monétaire. Cependant, quid des accords de coopération militaire que le Mali a récemment signés avec la France - le 16 juillet 2014 de surcroît sous le Gouvernement Moussa MARA - et bien d’autres pays (Tchad, Côte d’ivoire, etc.) si le problème est fondamentalement lié à la quête d’une identité monétaire. A cet égard, le Mali n’est-il pas prêt d’abandonner une partie de sa souveraineté au profit de l’unité africaine comme le stipule notre Constitution de 92. Dans ce registre, l’article 117 de notre Loi Fondamentale dispose *« La République du Mali peut conclure avec tout Etat africain des accords d'association ou de communauté comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine ».*

A cela, il faut ajouter que certaines critiques acerbes sont souvent liées à des sentiments de nationalisme au Mali et dans les autres pays membres de l’UEMOA.

**Quid de l’histoire monétaire du Mali ?**

A ce titre, rappelons un peu les dates phares de notre histoire monétaire: le 9 mars 1962 fut la signature de l’accord de coopération en matière économique, monétaire et financière entre la France et le Mali ; ces accords prévoyaient que le Mali pouvait avoir son Institut d’émission propre, la France a pris acte de cette décision. Le 30 juin 1962, l’Assemblée Nationale adopta la Loi n°62-54 AN/RM portant réforme monétaire en République du Mali, le Mali créa sa monnaie et son Institut d’émission. Le franc malien fut mis en circulation le 1er juillet 1962. Le 17 février 1984 fut la signature de l’accord d’adhésion du Mali à l’UMOA (Union Monétaire Ouest Africain). Le 1er juin 1984, une Direction Nationale de la BCEAO a été instituée au Mali à la suite de l’adhésion du pays à l’UMOA [7]. En tout, le Mali dispose d’une expérience malheureuse de 22 ans d’histoire monétaire propre.

Evidemment, la sortie et le retour du Mali dans le giron de l’UMOA était la conséquence de l’échec d’une politique monétaire expansionniste ayant aboutie à la dégradation de la valeur du franc malien (dévaluation de 1967). D’ailleurs, le coup d’Etat de novembre 1968 s’explique en partie par le mécontentement général de cette dévaluation de 1967. A ce titre, l’économiste français Jacques Rueff disait : *« Croyez-moi, aujourd’hui comme hier, le sort de l’homme se joue sur la monnaie » [8]*. En substance, cette citation illustre bien l’extrême sensibilité des questions monétaires et l’importance d’une bonne compréhension des phénomènes monétaires. D’ailleurs, la sortie et le retour du Mali dans la Zone franc est souvent utilisé par les partisans de la Zone contre ses détracteurs. Les lourdes pertes de placement (25 millions d’euros en 2008 pendant la crise financière selon Jeune Afrique) et les détournements (près de 30 millions d’euros entre 2004 et 2008 selon Jeune Afrique) de fonds au Bureau Extérieur de Paris (BEP) à la BEAC relèvent le caractère incestueux que nous avons avec la monnaie [9]. Tout cela pose un véritable problème de maturité monétaire. A l’instar de sa consœur (BEAC), nous recommandons à la BCEAO de publier en marge de leur rapport annuel, un rapport spécial sur le contrôle du compte d’opérations pour édifier le public quant à la gestion de son compte d’opérations auprès du Trésor français.

Concernant l’Afrique, il existe de nombreux projets d’union monétaire, notamment dans le cadre des ensembles économiques multinationaux : la Communauté d’Afrique de l’Est (CAE), le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté pour le Développement de l’Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), avec la Zone monétaire de l’Afrique de l’Ouest (ZMAO). Il y a également un projet à plus long terme de création d’une monnaie unique africaine (projet de l’Union africaine pour les cinquante-trois États du continent).

S’agissant de l’Afrique de l’Ouest, la ZMAO est composée de six pays membres (Gambie, Sierra Leone, Guinée, Ghana, Nigéria et Libéria). Fixée initialement à janvier 2003 puis reportée à plusieurs reprises (à juillet 2005 puis janvier 2010), la réalisation de la fusion de la zone monétaire de l’Afrique de l’Ouest avec l’UEMOA est prévue à l’horizon de 2020.

Par ailleurs, l'union monétaire de la ZMAO sera lancée en 2015 ou après avec l'établissement de sa Banque centrale et l'introduction de sa monnaie commune, l'ECO, pour les cinq pays de la zone. Le lancement de la ZMAO va compléter celui de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui regroupe les huit Etats d'Afrique de l'Ouest ayant en commun le franc CFA.

Le rêve de longue date d'une monnaie unique pour les 15 membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) devrait devenir une réalité en 2020, selon une stratégie globale d'adoption de la monnaie unique. Dans le cadre de cette feuille de route pour le programme d'une monnaie unique pour la CEDEAO, qui a été approuvée et adoptée à l'issue de la 24ème réunion du Conseil de convergence des ministres et gouverneurs de la Zone monétaire ouest-africaine (ZMAO), l'Union monétaire de la CEDEAO sera lancée en 2020 avec l'établissement de la Banque centrale de la CEDEAO et la mise en circulation de la monnaie unique appelée «ECO» [10]. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu’en Afrique il y a des cas d’échecs monétaires (Zimbabwe, Guinée, RDC, Mali, etc.) et des cas de réussites monétaires (Afrique du Sud, Botswana, Gambie, Zone franc, etc.).

A mon humble avis, la question de la sortie du Mali de la Zone franc ne doit même pas se poser maintenant. En effet, le Mali a plutôt besoin de paix, de sécurité, de stabilité politique et sociale. Une monnaie doit d’abord s’asseoir sur ces préalables et ensuite sur une économie pouvant garantir la valeur de cette monnaie (production, croissance, ressources naturelles, etc.). Aussi, le Mali a signé des engagements internationaux (FMI, UEMOA, CEDEAO, etc.) et une hypothétique sortie de la Zone franc ne ferait qu’isoler davantage le pays et ouvrir la voie du chaos et l’inconnu. La maturité monétaire s’acquière progressivement par la force du travail et du progrès en liaison avec un certain niveau d’intégration commerciale à l’économie internationale. A ce niveau certains économistes font la caricature suivante : tous ceux que nous produisons, nous ne les consommons pas (principalement des matières premières brutes exportées) et tous ceux que nous consommons, nous ne les produisons pas (principalement des produits manufacturiers importés). Alors, nous devons plutôt mettre en place une économie de transformation de nos matières premières pour créer davantage de valeurs ajoutées et lutter, par conséquent, contre le chômage massif de nos jeunes désœuvrés. Nos économies sont encore embryonnaires (non matures du point de vue monétaire) car fragilisées par des crises politiques à répétition avec en toile de fond une mauvaise gouvernance chronique. Donc, il faut s’assurer de la stabilité et de la crédibilité du nouveau système monétaire à mettre en place, chose qui n’est pas tout à fait évident.

Dans l’éventualité d’une sortie de la Zone franc, avons-nous des dirigeants ayants l’étoffe de bien gérer cette nouvelle monnaie en assurant une totale indépendance (comme fortement recommandé par le FMI et les théories monétaires) de cette banque centrale vis-à-vis des pouvoirs politiques ? A mon avis « Non ». On risque de rouler dans un sens interdit. Je pense que le moment n’est pas opportun. A cet égard, nous devons d’abord consentir des efforts pour maintenir la croissance de façon durable en attirant plus d’investissements (amélioration du climat des affaires) et améliorer la convergence de nos politiques macro-économiques (UEMOA), en portant une attention particulière à la gestion et à la soutenabilité des finances publiques.

En somme, on peut penser, bon an, mal an, que la coopération monétaire est basée sur des bénéfices mutuels (France, Zone franc). En d’autres termes, ce n’est pas un jeu à somme nulle (la France gagne, on perd ou vice versa) mais un partenariat gagnant-gagnant. Nul ne peut imaginer le coût d’une sortie de la Zone franc. Toutefois, dans les années à venir, les pays de la Zone pourraient envisager de renégocier à la baisse la portion de 50% de nos réserves de change à bloquer sur le compte d’opérations auprès du Trésor français (par exemple, ramener la portion aux alentours de 30%). Mais, tout cela ne serait possible que dans l’éventualité d’une stabilité politique accompagnée d’une décennie de croissance durable et soutenue. D’autres pistes peuvent être explorées comme par exemple inciter la France de placer davantage une partie de ces ressources dans les projets structurants (infrastructures par exemple) de la Zone franc via un fonds ou véhicule d’investissement en supplément des fonds qui transitent, déjà, par l’AFD (Agence Française de Développement). Donc, le débat pourrait se situer à une éventuelle renégociation.

In fine, la question est posée à l’ancien Premier Ministre Moussa MARA, Pourquoi le Mali a-t-il réintégré la zone Franc après une douloureuse expérience du franc malien ? Pourquoi n’avez-vous eu le courage et la volonté politique nécessaire de mettre en place, quand vous étiez aux affaires, une commission de réflexion sur une éventuelle sortie du Mali de la Zone franc ? Quel serait le coût d’une éventuelle sortie de la Zone franc pour le Mali ? Comment fera-vous dans ce cas pour redresser l’économie malienne après cette sortie de la Zone franc ? Ne va-t-on pas en ce moment vers l’inconnu et l’incertain ?

**Tidiani SIDIBE**

Diplômé de Paris-DAUPHINE & Panthéon-SORBONNE PARIS 1

(Monnaie, Finance, Banque)

Cadre-dirigeant de banque

tidianisidibe@yahoo.fr

**Références bibliographiques :**

[1] Banque de France, note d’information N° 127, la Zone Franc, avril 2002 actualisation juillet 2010

[2] Trésor français : site web officiel

[3] BEAC : Rapports spéciaux comptes d’opérations et rapports d’activité ; BCEAO : Rapports d’activité et annuaire statistique 2014

[4] Banque de France : Rapports Zone franc 91-94

[5] BCEAO : rapport sur la compétitivité des économies de l’UEMOA, 2012

[6] Banque Mondiale : rapport doing business, 2012

[7] BCEAO : chronologie des évènements de l’histoire de la BCEAO et de l’UEMOA, édition 2012

[8] Jacques RUEFF, polytechnicien et économiste libéral français, 1896-1978

[9] Jeune Afrique du 12 décembre 2012

[10] CEDEAO